



Résiliation internet neuf...

Par **monguilou**, le **15/03/2008 à 13:02**

Bonjour,

J'ai effectué la résiliation de mon abonnement internet chez neuf pour cause de déménagement courant novembre 2007. La dernière facture que nous avons réglé va du 14/09/2007 au 13/11/2007. Neuf a reçu par AR notre lettre de résiliation et le modem le 13/11/2007.

Neuf continue de nous réclamer le règlement de la facture allant du 14/11/2007 au 13/01/2008 (location modem et abonnement internet). Hors depuis cette date, nous n'avons plus de modem, plus de ligne téléphonique à l'adresse puisque nous avons déménagé. J'ai reçu aujourd'hui un courrier de leur société de recouvrement me demandant de régler.

Quelle suite puis-je donner à tout cela ? Dois-je régler une facture pour un abonnement internet que je n'ai pas pu utiliser (le fameux 1 mois de résiliation) ?

D'avance merci...

Par **ptolemeeee**, le **18/03/2008 à 14:51**

Bonjour,

Oui, vous allez devoir payer votre facture de janvier qui correspond au mois de préavis.

Par **monguilou**, le **19/03/2008** à **16:12**

Même si durant cette période neuf est en défaut de service puisque je n'ai plus de modem ??

D'autant qu'il s'agit d'une facture de 2 mois et non d'un seul...

Par **ptolemeeee**, le **19/03/2008** à **16:29**

Vous devez payer votre mois de préavis mais vous avez raison, là ils cherchent à vous faire payer les 2 mois.

Vous devriez leur envoyer un courrier explicatif en recommandé AR avec un chèque pour le paiement du mois de préavis en espérant que cela clore le dossier.